

TERRITOIRE



GUIDE

DU TRI



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



Avec le soutien de



Informations
03 26 02 90 90
www.grandreims.fr

TRI

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

VOS COLLECTES À DOMICILE OU DE PROXIMITÉ

En complément de vos collectes de déchets résiduels (sacs gris), le Grand Reims met à votre disposition des filières de recyclage.

- Bacs, sacs ou conteneurs enterrés : vos consignes de tri des emballages et papiers sont similaires.
- Pour connaître, l'organisation des collectes à votre adresse vous pouvez contacter le 03 26 02 90 90.
- Pour les collectes en porte-à-porte (bacs ou sacs), vos déchets sont à présenter uniquement lors des ramassages, reportez-vous à votre calendrier de collecte ou sur grandreims.fr.



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



QUE FAIRE AVEC ?

À déposer dans le bac jaune ou sac jaune ou conteneur enterré de tri.

QUEL DEVENIR ?

Triés au centre de tri Trivalfer, les flacons en plastique seront dissociés en 3 catégories et envoyés vers des régénérateurs qui vont transformer la bouteille en granulés ou paillettes. Ainsi ils rentreront dans la fabrication de bacs [poubelles], flacons ou fibres textiles...

LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



QUE FAIRE AVEC ?

Dans le bac jaune ou sac jaune ou conteneur enterré de tri.

QUEL DEVENIR ?

Au centre de tri, les métaux ferreux [acier] et non ferreux [aluminium] sont séparés et expédiés vers des aciéries. Ce métal entre dans la composition de pièces automobiles, cadres de vélos...

CONSIGNES

Les boîtes de conserve doivent être vidées de leur contenu.

BRIQUES ALIMENTAIRES ET CARTONS



QUE FAIRE AVEC ?

À déposer dans le bac jaune ou sac jaune ou conteneur enterré de tri.

QUEL DEVENIR ?

Acheminées au centre de tri, les briques sont expédiées vers une entreprise de recyclage et transformées en papier hygiénique ou essuie-tout. Les cartons sont recyclés en cartons chez le cartonnier.

CONSIGNES

- Les briques sont à vider de leur contenu.
- Les gros cartons sont à plier et, pour les quantités importantes, à déposer en déchetterie.
- Les films plastique et polystyrène sont à déposer dans le bac vert.

TOUS LES PAPIERS



QUE FAIRE AVEC ?

À déposer dans le bac jaune ou sac jaune ou conteneur enterré de tri.

QUEL DEVENIR ?

Les papiers sont triés selon leur qualité et sont principalement expédiés vers la papeterie Norske Skog à Golbey [Vosges]. Ces papiers serviront à la fabrication de nouveaux papiers. Chaque tonne de papier envoyée au recyclage permet d'économiser 19,3 m³ d'eau et 2,9 MWh d'énergie.

CONSIGNES

- Les papiers sont à déposer en vrac sans film plastique.
- Sont exclus les papiers peints usagés ou vinyle.
- Les papiers déchiquetés sont à limiter en quantité.
- Laissez les agrafes et fenêtres des enveloppes, elles seront retirées au recyclage.

LE VERRE MÉNAGER



QUE FAIRE AVEC ?

Le verre est à déposer dans un conteneur à verre entre 7 h et 22 h.

QUEL DEVENIR ?

Le verre sera criblé, nettoyé de ses impuretés et trié par couleur [incolore et coloré]. Ce produit dénommé calcin servira à la fabrication de nouvelles bouteilles à la verrerie OI de Reims.

CONSIGNES

Sont exclus ampoules, vaisselle et miroirs.



Si le conteneur de votre quartier est plein, contactez le 03 26 02 90 90 pour planifier un vidage.

TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES [TLC]



QUE FAIRE AVEC ?

Même usés ou déchirés, les TLC peuvent avoir une seconde vie. Pour les vêtements en bon état et d'actualité, privilégiez le don aux associations locales. Pour les autres, déposez-les, propres et secs, dans les points de collecte textiles équipés du logo de la filière [bornes ou boutiques]. 3 structures [Le Relais, Fripe Emmaüs ou Eco textile] collectent ces TLC et ainsi permettent la création d'emplois locaux.



QUEL DEVENIR ?

Les textiles sont triés manuellement selon la qualité et la nature. Environ 60 % sont réutilisés. Le reste suivra des filières dont la coupe [chiffons] et l'effilochage [géotextiles, rembourage, isolation]

LES VÉGÉTAUX



QUE FAIRE AVEC ?

Interdits avec les ordures ménagères, l'installation d'un composteur vous permettra de gérer une quantité importante des déchets végétaux mais aussi vos déchets de préparation de repas. Des ateliers gratuits sur le compostage, des composteurs gratuits ou à tarif préférentiel et de l'information sur le compostage vous sont proposés par le Grand Reims.

MAIS AUSSI

Les déchets verts peuvent être déposés en déchetterie dans la limite de 1 m³ par voyage. Si vous habitez Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint-Brice-Courcelles ou Tinquex, une collecte complémentaire et payante vous est proposée sur abonnement.

LES DÉCHETS DE SOINS

DES MALADES QUI SE SOIGNENT
EUX-MÊMES À DOMICILE



QUE FAIRE AVEC ?

- Pour les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests* toutes les pharmacies distribuent gratuitement des boîtes jaunes à couvercle vert DASTRI
- Pour la sécurité de tous, cette boîte doit être rapportée dans un point de collecte (majoritairement des pharmacies)
- Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous : **www.dastri.fr**
- Pour les autres traitements, ces déchets sont à mettre dans des boîtes spécifiques disponibles gratuitement dans les centres de soins et à rapporter sur ces sites.

QUEL DEVENIR ?

Ces déchets sont incinérés dans des installations spécifiques.

POUR LES PROFESSIONNELS

Les professionnels de santé, y compris les infirmières à domicile, doivent gérer les déchets issus de leurs soins via des filières professionnelles.

LES MÉDICAMENTS



QUE FAIRE AVEC ?

- Les médicaments, entamés ou non, périmés ou non, sont à déposer **dans une pharmacie** sans leurs emballages carton et leurs notices
- N'éliminez pas vos médicaments dans votre évier ou vos toilettes
- Les emballages vides en carton et les notices en papier sont à déposer au tri [bacs, sacs jaunes]
- Les flacons, ampoules et blisters vides sont à jeter avec les ordures ménagères.

QUEL DEVENIR ?

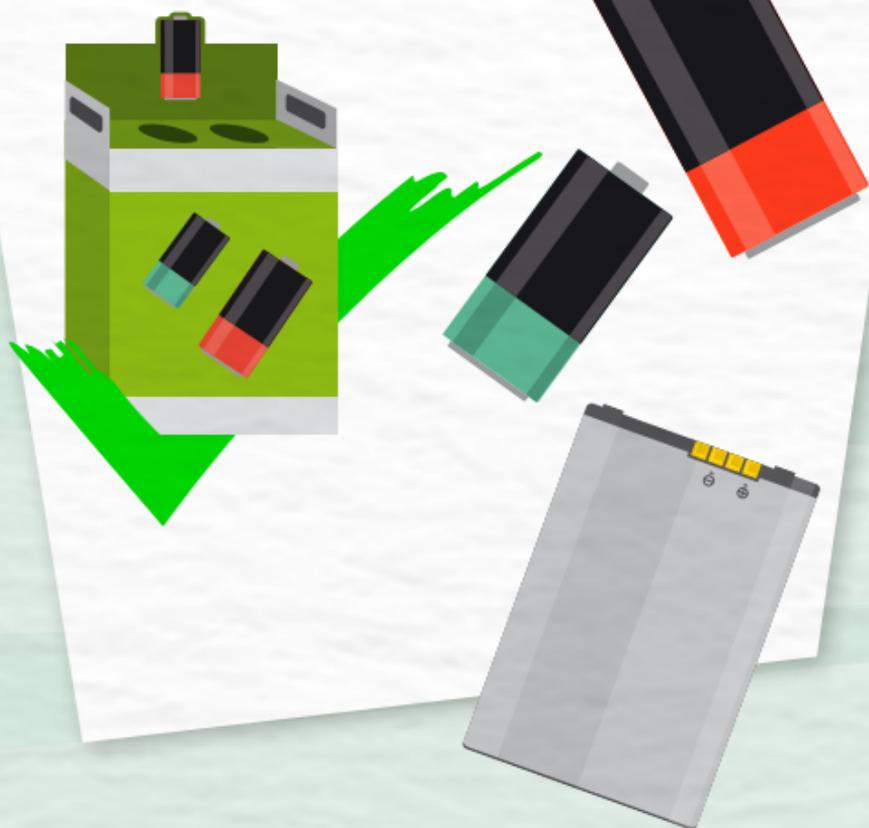
Déposés auprès de votre pharmacien, les médicaments suivront une filière de destruction par incinération avec valorisation énergétique.

La réglementation interdit leur ré-emploi.

LES PILES

ET BATTERIES

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



QUE FAIRE AVEC ?

COLLECTER SES PILES, C'EST FACILE !

Rapportez-les dans un des 30 000 points de collectes Corepile dont vos déchetteries. Trouvez le plus proche sur jerecyclemespiles.com.

QUEL DEVENIR ?

RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE ! Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.

CONSIGNES

Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables.

LES AMPOULES ET TUBES FLUORESCENTS



QUE FAIRE AVEC ?

- Déposez vos lampes en déchetterie
- Rapportez vos lampes en magasin : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients [commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.]. Liste des magasins disponible sur www.malam.org.

QUEL DEVENIR ?

Les lampes sont prises en charge par Récyllum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve. Les lampes se recyclent à plus de 90% de leur poids

CONSIGNES

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole "poubelle barrée", signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.

LES DÉCHETS

CHIMIQUES

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



QUE FAIRE AVEC ?

À déposer dans les déchetteries de l'agglomération, ouvertes gratuitement aux particuliers en suivant les consignes des gardiens.

QUEL DEVENIR ?

Ces déchets vont suivre des filières de dépollution ou de recyclage.

CONSIGNES

- Ne pas mélanger les produits toxiques.
- Les laisser dans leur emballage.
- Ne pas jeter avec les ordures ménagères.
- Ne pas vider les produits au réseau d'eaux usées.

Plus d'informations sur : www.ecodds.com
ou sur facebook : **EcoDDS**

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E)

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



QUE FAIRE AVEC ? 4 SOLUTIONS :

- 1- Encore en état de marche, avez-vous pensé au don ou à la revente ?
- 2- Lors de l'achat d'un nouvel équipement, votre fournisseur vous doit la reprise de votre matériel usagé
- 3- Vous pouvez faire un dépôt en déchetterie ou dans les locaux Envie Reims
- 4- Pour les gros équipements, vous pouvez également faire appel au service d'enlèvement du Grand Reims sur RDV moyennant une participation de 10 €.

QUEL DEVENIR ?

En déchetterie, ces déchets sont pris en charge par Envie Reims qui va les trier. Ils seront ensuite expédiés vers des filières de démantèlement.

LE MOBILIER USAGÉ

LE MOBILIER ACCEPTÉ



QUE FAIRE AVEC ? 4 SOLUTIONS :

- 1- Encore en bon état, avez-vous pensé au don ou à la revente ?
- 2- Le mobilier peut avoir une seconde vie, peinture ou customisation vous permettent de créer des meubles originaux
- 3- À déposer en déchetterie dans la benne "mobilier"
- 4- Pour les gros équipements, vous pouvez également faire appel au service d'enlèvement du Grand Reims sur RDV pour une participation de 10 €.

QUEL DEVENIR ?

Le mobilié usagé est pris en charge par Eco Mobilier, l'éco-organisme qui organise la collecte. Trié par matière, il va suivre des filières de recyclage.

CONSIGNES

Abandon sur le trottoir ou à côté des conteneurs enterrés, il s'agit d'un dépôt sauvage et vous êtes verbalisable.

VOS 5 DÉCHETTERIES

DÉCHETTERIE DE REIMS - QUARTIER CROIX-ROUGE
Impasse de la Chaufferie

DÉCHETTERIE DE REIMS - QUARTIER EUROPE
Rue de l'Escaut

DÉCHETTERIE DE SAINT-BRICE-COURCELLES
Chemin des Temples

DÉCHETTERIE DE SILLERY
Route de Châlons
Accueil des professionnels sous condition

DÉCHETTERIE DE TINQUEUX
Rue Marcel Dassault

VÉHICULES DE PLUS DE 1,90 M :
Enregistrez vous au préalable auprès
de la Direction des Déchets 03 26 77 71 10

HORAIRES ET DATES D'OUVERTURE

Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h
Dimanche et jours fériés : de 9 h à 12 h

HORAIRES SILLERY

Mardi et jeudi : de 14 h à 18 h
Mercredi, vendredi et samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Lundi, dimanche et jours fériés : de 9 h à 12 h
Fermeture les mardis et jeudis fériés

**LES DÉCHETTERIES SONT FERMÉES LES 1^{ER} JANVIER, 1^{ER} MAI
ET 25 DÉCEMBRE.**

Les 24 et 31 décembre : fermeture des sites à 17 h

CITEO

Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofofo

écomobilier

LES MEUBLES ONT UN NOUVEL REVENIR

LES MEUBLES ONT UN NOUVEL REVENIR

EcoLogic

LA FIBRE DE LA TRI

 **récylum**



**ECO
DDS**

SOUS LE SIGNE D'UN ENGAGEMENT
PROFOND DANS LE TRI DES DÉCHETS
COMMUNAUX ET INDUSTRIELS



VOUS TRIEZ
NOUS COLLECTONS



